



VOIX ET SCÈNE

Un atelier pour travailler l'expression vocale et l'interprétation
Atelier au trimestre - le mardi



✓ JE FAIS CET ATELIER POUR :

- Mieux connaître ma voix et développer mon identité vocale pour chanter dans le confort et le plaisir
- Développer ma respiration et mon souffle
- M'approprier les chansons que j'aime
- Gérer mon trac, afin d'exprimer au mieux mes émotions
- Aller vers le « lâcher prise »

+ QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET ATELIER ?

- La voix et la scène : deux approches fondamentales et complémentaires
- Travail en groupe et ambiance conviviale qui permettent l'échange et renforcent la motivation
- Libre choix du style et des chansons interprétées
- Concerts en conditions professionnelles
- Engagement au trimestre

👤 INTERVENANTS PRÉSENTIS



ANOUK MANETTI (*Interprète, comédienne*)

MON PARCOURS : depuis 20 ans, je navigue entre comédie musicale et chanson, je prête ma voix pour des publicités et documentaires...

MA PEDAGOGIE : vous aider à trouver votre voix authentique.



CELINE OLLIVIER (*ACI, musicienne guitariste*)

MON PARCOURS : autodidacte, je me suis ensuite formée au Conservatoire et au Studio des Variétés

MA PEDAGOGIE : la technique vocale et l'émotion du son au service du propos artistique.

Crédits photo : Marylène Heytier



mardi • 20h



Atelier collectif

📅 - DATES

10 séances par trimestre
3 trimestres d'octobre à juin

🕒 - DURÉE

Selon le nombre de participants inscrits : de 1h30 à 2h30

👥 - PUBLIC

Adultes, tous niveaux

📍 - LIEU

ACP la Manufacture Chanson,
124 avenue de la République
75011 PARIS

€ - TARIF

350 € TTC - Acompte : 100 €
Engagement au trimestre,
sans séance d'essai

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE

124 avenue de la République, 75011 PARIS – 01.43.58.19.94 – acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850



☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Date de naissance

Je m'inscris à l'atelier (cocher la ou les cases de son choix) :

CHANTER	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	1	2	3	4	5	6
S'ACCOMPAGNER		☐	☐	☐	☐	☐
		7	8	9	10	
CRÉER		☐	☐	☐		
		11	12	13		

Je joins à ce bulletin d'inscription un chèque d'acompte établi à l'ordre d'ACP la Manufacture Chanson d'un montant total de :

.....€

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et en accepter les termes et conditions. Toute activité commencée est dûe en totalité.

Date et signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FORMATIONS AMATEURS ET LOISIR

Les formations amateurs et loisirs ont pour objectifs de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

LES ATELIERS

DURÉE

10 ateliers sont proposés à l'année et 3 au trimestre. Les stages « Formation Musicale », « Chanter, le Corps, la Voix, la Scène » et « La voix en scène » ont chacun un format spécifique.

- **ATELIERS À L'ANNEE** : 27 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, avec la possibilité de faire deux séances d'essai en octobre. Pour valider définitivement son inscription, la totalité du règlement est demandée, au plus tard, à la troisième séance. Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation au prorata du nombre de séances restantes avant le 1er cours.
- **ATELIERS AU TRIMESTRE** : 10 séances par trimestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre, pas de séance d'essai. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée dès la première séance. 3 sessions sont prévues durant l'année.
- **AUTRES STAGES** : un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage.

DATES

Les ateliers débutent la semaine du 26/09 au 30/09/2016. Les inscriptions sont enregistrées à partir du 15 juin de l'année précédant la rentrée dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Une priorité d'inscription est donnée aux adhérents de la saison précédente jusqu'au 15 juillet.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser.

Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acompte est encaissable, après confirmation, à partir du 1er juillet ou dès réception, une fois la rentrée passée. Excepté en cas de séance à l'essai, le règlement complet des frais de formation doit être effectué lors du 1^{er} cours. Une facilité de paiement est accordée selon 3 possibilités :

	ENCAISSEMENT ANNUEL	ENCAISSEMENTS TRIMESTRIELS	ENCAISSEMENTS MENSUELS
ATELIERS À L'ANNÉE	1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable au 1er novembre.	3 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables aux 1er novembre, 1er janvier et 1er avril.	8 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables chaque début de mois de novembre à juin.
ATELIERS AU TRIMESTRE	/	1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en milieu de trimestre.	2 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables aux premiers jours du 2 ^{ème} et 3 ^{ème} mois.

Tous les chèques sont à remettre lors du 1er cours.

ATTENTION ! Aucun chèque post-daté n'est accepté (dater les chèques du jour où ils sont faits)

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE

124 avenue de la République, 75011 PARIS – 01.43.58.19.94 – acp@manufacturechanson.org

Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29

agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

HORAIRES

La durée quotidienne d'un atelier est établie selon la formation et le nombre de participants inscrits.

Les horaires annoncés comprennent l'installation et la désinstallation des cours.

Sauf exception signalée, les spectacles ou présentations de travail organisés par ACP la Manufacture Chanson sont compris dans le nombre de séances, même s'ils ne se déroulent pas le jour de l'atelier.

LIEU DES COURS

ACP la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 Paris - métro : Père Lachaise.

LOCATION DE SALLE DE RÉPÉTITIONS

Les stagiaires participant à une formation disposent du tarif « T2 » pour les mises à disposition de salles, soit une réduction d'environ 25% sur le tarif de base.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

- Chaque participant s'engage à suivre l'ensemble des cours auxquels il est inscrit, à respecter les horaires et le présent règlement. Comme chaque membre de la Manufacture Chanson, il s'engage à être respectueux du travail des autres, courtois avec tous et à veiller au respect du matériel et des locaux.
- Toute activité commencée est due en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif grave. Le stagiaire s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours (cf. modalités de paiement ci-dessous).
- Les exercices effectués dans les cours sont propriété d'ACP la Manufacture Chanson, ils ne peuvent être utilisés par le stagiaire dans ses prestations artistiques futures (sauf autorisation expresse de l'artiste pédagogue concerné).
- Le stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux que la Manufacture Chanson puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation. De même, pour toute production sonore ou vidéo.